



AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

LA LETTRE

du syndicat CFDT-MAE

N°292, mars-avril 2019

Edito...

Rédacteurs :

Anne COLOMB
Thierry FRANQUIN
Linda HERBRON
Franck LAVAL
Marie MAISONNET

Conception :

Franck LAVAL

CFDT-MAE :

- 57, bd des Invalides,
75700 Paris.
01 53 69 37 00

- 11, rue de la Maison
Blanche, 44036 Nantes
cedex 01
02 51 77 20 61

Mail :

cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr

Site internet :

www.cfdt-mae.fr

Facebook :

www.facebook.com/cfdt.mae

Twitter : @CFDT-MAE



Issn 2259-6453



Chères et chers collègues,
chers lecteurs et lectrices,

Les bonnes nouvelles sont rares, savou-
rons-les ! Le 27 mars 2019, le Conseil
d'Etat a infligé un revers au Gouverne-
ment (p.3 Caprices, c'est fini).

Ce succès ne doit pas masquer les
sombres perspectives qui nous atten-
dent et, le 9 mai, la CFDT appelle à la
mobilisation contre le projet de loi de

transformation de la Fonction publique. On tente de nous faire miroiter « un dia-
logue social plus stratégique », alors qu'on nous concocte en réalité un dialogue
social en peau de chagrin, on nous vante « les leviers managériaux pour une action
publique plus réactive et plus efficace », alors qu'il s'agit de mettre en marche une
marginalisation du statut, on dit vouloir « favoriser la mobilité et accompagner les
transitions professionnelles des agents publics dans la Fonction publique et le secteur
privé », quand il s'agit de nous montrer la sortie.

Puisqu'on parle du secteur privé, la CFDT entend faire la lumière sur la mission
confiée à une entreprise privée dans le cadre de l'enquête « Simplifions en-
semble », organisée auprès des agents de l'Etat par la direction interministérielle
de la transformation publique (p.2).

Le protocole PPCR, dont la mise en œuvre avait été reportée d'un an, reprend du
service (p.4).

Le Collège des Hautes Etudes de l'Institut Diplomatique va ouvrir ses portes en
septembre (p. 5).

La CFDT est allée à votre rencontre (p.6 et 7) lors de missions de formation des
élus au dialogue social à l'étranger.

Une nouvelle édition du guide CFDT de l'élus est en cours et vous dira tout, en ma-
tière HSCT (hygiène, sécurité et conditions de travail), sur le document unique
d'évaluation des risques professionnels (DUERP), que l'administration doit élaborer
avec vous et mettre à jour au minimum une fois par an. La CFDT, en particulier les
membres des CHSCT, sont à votre disposition pour des formations en vue de per-
mettre à tous ses élus d'être pleinement acteurs dans l'élaboration de ce docu-
ment, qui est un outil de pilotage essentiel et indispensable à un dialogue social de
qualité.

Bonne lecture !

Anne COLOMB,
Secrétaire générale-adjointe

La CFDT-MAE rencontre...

Dans le cadre de ses actions revendicatives la CFDT-MAE rencontre (et vous rend compte) régulièrement les différents acteurs qui jouent un rôle dans l'avenir du Département.

Ces dernières semaines, elle a ainsi rencontré les **sénateurs chargés du contrôle budgétaire du MEAE**.

Cette audition fut l'occasion pour nous de souligner à quel point **la réforme des réseaux de l'Etat à l'étranger était incohérente, peu novatrice et avant tout comptable**.

Notre argumentation avait également été déroulée quelques jours auparavant devant **la commission des finances de l'Assemblée des Français de l'étranger**, qui tenait sa 30^è session plénière.

Les échanges, de grande qualité dans les deux cas, nous ont permis de rappeler de manière constructive les raisons de notre opposition à AP 2022 et notre attachement à **la défense du service (au) public à l'étranger**.

L'impact de cette réforme en termes de RPS sur les agents a été mise en avant de même que notre conviction qu'il était possible de faire autrement !

Enquête « Simplifions ensemble » : Mélange des genres et conflit d'intérêts ?

Vous avez été plusieurs à nous faire part de votre surprise après le lancement, sur Diplonet, de l'enquête « Simplifions ensemble », organisée auprès des agents de l'Etat par la Direction interministérielle de la transformation publique, et confiée à une entreprise privée, Make.org.

Vous trouverez ci-dessous le courrier que nous venons d'adresser à ce sujet à la directrice générale de l'Administration et de la Modernisation.



Madame la Directrice générale,

L'attention de la CFDT-MAE a été appelée sur l'enquête « Simplifions ensemble », initiée par la direction interministérielle de la Transformation publique, et lancée auprès des agents du Département sur Diplonet voici un peu moins de deux semaines.

Plusieurs de nos adhérents nous ont fait part d'un certain nombre de questions, qu'il nous paraît essentiel de vous relayer. Elles concernent principalement le fait que l'administration a décidé de confier l'exercice à une entreprise privée, et plus particulièrement à Make.org

La CFDT-MAE se demande si l'agence nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) a été interrogée sur la capacité de cette structure à sécuriser les informations personnelles qu'elle collecte ainsi sur les agents de l'Etat.

De même, la CFDT-MAE souhaite connaître votre avis, en votre qualité de Haut Fonctionnaire de défense, sur le fait que Make.org exige des utilisateurs qui souhaitent formuler des propositions de s'identifier en priorité soit par leur compte Facebook, soit par leur compte Google +, l'option d'inscription par un compte mail n'étant présentée qu'en troisième position.

En outre, on ne peut que relever, dans le cadre de l'attribution d'un marché public à Make.org, le fait que le fondateur et directeur général de cette société est également membre du comité CAP 22, qui s'est déjà penché sur les mêmes questions. Cela conduit la CFDT-MAE à s'interroger sur les conditions d'attribution de ce marché à cette entreprise, dans la mesure où on ne peut exclure que l'un de ses dirigeants avait accès à des informations privilégiées lui permettant de mieux répondre à cette commande de l'administration que ses concurrents.

Enfin, pour ce qui concerne le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, la CFDT-MAE regrette que l'on n'ait pu recourir à l'expertise de notre direction des systèmes d'information, parfaitement capable de mettre en ligne ce type de questionnaire sur notre intranet grâce à des logiciels libres.

La CFDT-MAE vous remercie par avance des réponses que vous voudrez bien apporter aux questions posées dans la présente lettre, et vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de son profond respect.

Caprices, c'est fini...

Au grand soulagement de la CFDT, le Conseil d'Etat annule le décret du 3 août 2018 « en tant qu'il ajoute à la liste des emplois supérieurs pour lesquels la nomination est laissée à la décision du Gouvernement les emplois de consul général de France à Barcelone, Bombay, Boston, le Cap, Djeddah, Dubaï, Edimbourg, Erbil, Francfort, Hong-Kong, Istanbul, Kyoto, Los Angeles, Marrakech, Milan, Munich, Québec, Saint Pétersbourg, Sao-Paulo, Shanghai, et Sydney », soit 21 sur les 22 consulats généraux que comportait la liste. Il a suivi en cela les conclusions du rapporteur public qui validaient l'analyse de la CFDT-MAE, laquelle a fait valoir que les compétences conférées aux chefs de poste consulaire ne leur donnent pas vocation à être associés de manière étroite à la politique du Gouvernement, contrairement aux ambassadeurs, dépositaires de l'autorité de l'Etat dans le pays où ils sont accrédités.

Seul Jérusalem a fait l'objet d'un sort particulier, « en raison du contexte local et du rôle qu'il est conduit à jouer dans les relations entre le Gouvernement français et l'Autorité palestinienne. »

Le Conseil d'Etat a donc jugé que cet emploi de consul général à Jérusalem remplissait les conditions pour être regardé comme un emploi pour lequel la nomination pouvait être laissée à la décision du Gouvernement.

Cette décision de principe du Conseil d'Etat démontre, au-delà du cas d'espèce, qu'il ne suffit pas au pouvoir exécutif de vouloir pour pouvoir. Elle pose les limites aux velléités arbitraires.



Le 9 mai, une intersyndicale appelle à la grève pour protester contre le projet de loi de « Transformation de la Fonction publique ».

La CFDT y va...
... et vous ?

Cfdt: INTERCO

Monsieur Édouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

Paris, le 26 mars 2019

Réf. : SG/2019.03.26 CLC
Objet : dépôt d'un préavis de grève pour le 9 mai

Monsieur le Premier Ministre,

Malgré une année de concertation et plus de 80 amendements déposés aux différents conseils supérieurs, nous n'avons pas été entendus. C'est pourquoi la fédération nationale Interco CFDT appelle l'ensemble des personnels de la fonction publique territoriale et des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires Étrangères et des Affaires sociales à la grève et aux mobilisations dont les manifestations le jeudi 9 mai 2019.

La fédération Interco CFDT appelle les personnels à se mobiliser pour :

- Dire leur opposition au projet de loi de transformation de la fonction publique ;
- Refuser la précarisation et la paupérisation accrue des agents publics ;
- Dire leur attachement à un service public de qualité, garant de la cohésion sociale et accessible à tous les usagers, et au statut de la fonction publique, garant de l'égalité, de l'adaptabilité et de la continuité du service public ;
- Exiger un dialogue social de qualité qui tienne compte de leur parole et soit porteur de progrès dans leur vie au travail et leur carrière.

La présente lettre vaut préavis de 24 heures pour le jeudi 9 mai 2019, ce préavis couvrant les agents commençant ou terminant leur vacation de travail au cours de cette journée.

Pendant la durée du préavis, la fédération Interco CFDT participera à toute négociation qu'il vous conviendra d'ouvrir, conformément aux termes de l'article L2512-2 du Code du Travail sur l'exercice du droit de grève dans la fonction publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma respectueuse considération.



Claire LE CALONNEC
Secrétaire Générale

2019, le protocole PPCR reprend du service !



Comme nous vous l'avions annoncé l'année dernière, le report d'un an du calendrier d'application du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations des fonctionnaires (PPCR) signé par la CFDT, a eu des conséquences négatives concrètes pour les agents du Département.

Ainsi, les dispositions qui auraient dû s'appliquer au 1^{er} janvier 2018 ont été repoussées au 1^{er} janvier de cette année. Cela concerne la deuxième tranche de revalorisation des grilles des agents C, la dernière tranche de revalorisation des grilles des agents B et la seconde tranche du transfert primes-points (5 points) en catégorie A. De même, les revalorisations prévues initialement en 2019 et en 2020 seront mises en œuvre respectivement en 2020 et 2021.

Le passage de B en A des agents de la filière sociale, prévu au 1^{er} février 2018, a été reporté au 1^{er} février 2019, retardant ainsi le reclassement des collègues du corps des assistants sociaux travaillant au Ministère.

• Nouveau calendrier 2019

Depuis le début de l'année, une revalorisation indiciaire est intervenue pour certains échelons des grilles des adjoints de chancellerie, des secrétaires de chancellerie et des secrétaires des systèmes d'information et de communication. Pour les secrétaires des affaires étrangères et les attachés des systèmes d'information et de communication, il s'agit du transfert de primes en 5 points d'indice majoré.

Et depuis le 1^{er} février 2019, le corps des assistants sociaux a enfin été intégré en catégorie A (cela étant, pour la CFDT, les montants plafonds annuels du régime indemnitaire RIFSEEP ne sont toutefois pas en adéquation avec le nouveau classement de ce corps).

• Nouvelles grilles de rémunération

La CFDT-MAE vous invite à consulter les tableaux de correspondance – réalisés par nos camarades de la

CFDT Interco, fédération à laquelle appartient notre syndicat – pour calculer votre gain de points d'indice et votre nouveau traitement brut jusqu'en 2021. Ils sont disponibles sur notre site Internet.

Cette augmentation – sous la forme de points d'indice majoré supplémentaires – sera naturellement plus élevée, si, d'ici 2021, vous accédez à un échelon supérieur.

Secrétaires des affaires étrangères (SAE) et attachés des systèmes d'information et de communication (ASIC) :

Les SAE et les ASIC ayant une grille identique à celles des agents appartenant à un corps « A type » de l'État, nous vous invitons à vous reporter aux grades d'attaché et d'attaché principal pour connaître votre nouvelle situation indiciaire.

Secrétaires de chancellerie :

Les collègues du corps des secrétaires de chancellerie (SCH) pourront, eux, quel que soit leur grade, se référer à la nouvelle grille type des agents de catégorie B, réalisée par la fédération CFDT Interco.

Secrétaires des systèmes d'information et de communication (SESIC) :

Pour mémoire, l'évolution de la grille des SESIC se fait sur la base de la « grille type de la catégorie B » en tenant compte de la surindication dont bénéficie ce corps.

Adjoints de chancellerie :

Les collègues du corps des adjoints administratifs de chancellerie et du corps des adjoints techniques de chancellerie pourront utilement consulter le tableau des grilles « C type ».



Collège des Hautes Etudes de l'Institut diplomatique : Un projet phare

L'administration a présenté le 4 avril dernier le projet de « Collège des Hautes Etudes de l'Institut diplomatique » (CHEID). La CFDT-MAE était représentée par Anne Colomb et Thierry Franquin. Une information publique à ce sujet vient d'ailleurs d'être publiée sur le site France Diplomatie qui en dit plus sur le concept, les tarifs et le dépôt de candidature.

Rendre le ministère plus visible sur le territoire national

Le projet est né d'une constatation du Conseil d'Orientation de l'Action extérieure (COAE) en juin 2018 : on connaît mal le ministère et ses métiers. Constat repris par le Ministre lors de la dernière conférence des Ambassadeurs, qui prône : « *l'ouverture des promotions de l'IDC à des personnalités extérieures afin que notre action soit mieux connue et que nous puissions nourrir notre réflexion des apports de la société dans son ensemble* ».

Proposer une formation non diplômante mais de haut niveau

Selon l'administration, « *cette formation de haut niveau se déroulera sur une vingtaine de jours de formation répartis sur dix mois, de septembre à juin. Elle se concentrera sur les cœurs du métier diplomatique tels que l'analyse géopolitique, la négociation et la capacité à agir sur la marche du monde, la protection consulaire et la gestion de crises, le rayonnement de la France avec la diffusion de ses valeurs et la promotion de son économie, ou l'ingénierie diplomatique (du protocole à la communication)* ». Elle sera complétée par plusieurs sessions de terrain en France (simulations de négociation ou de gestion de crise, etc...) et à l'étranger (voyages d'étude dans nos ambassades et nos représentations multilatérales).

Participeront aux échanges des cadres du Ministère, les correspondants du CAPS et des personnalités de haut niveau.

Un objectif de parité hommes/femmes

Le groupe devrait être formé d'une trentaine d'auditeurs extérieurs, âgés de 35 à 50 ans, ayant déjà une bonne expérience professionnelle (cadres du secteur privé à haut potentiel, élus nationaux et locaux, hauts fonctionnaires, universitaires, journalistes, etc.) à laquelle se joindra une dizaine d'auditeurs internes au Département.

Un projet à coût nul

Ce projet sera autofinancé par les frais d'inscription et formera sa première promotion à partir de septembre 2019. La clôture des inscriptions est prévue le 15 mai 2019, la liste des candidats sélectionnés sera annoncée le 20 juin. Ils devront avoir obtenu leur habilitation (confidentiel défense) et participeront à la Conférence des Ambassadeurs fin août 2019.

La CFDT-MAE est favorable à ce que le Département s'ouvre à la société civile et, en particulier, à des personnes relais du monde politique, économique, universitaire et des médias, capables, à l'issue de cette formation, de mieux comprendre nos métiers, nos contraintes et notre valeur ajoutée.

Notre organisation syndicale a donc approuvé la démarche dans son principe, ne voyant que des avantages à mieux communiquer sur les métiers du Département, en effet souvent perçus de manière erronée ou partielle, voire caricaturale, sinon méconnus. Elle a appelé l'attention sur la nécessité de prendre en compte dans le programme de la diversité des métiers exercés, dans tous les réseaux, qu'il s'agisse du réseau diplomatique et consulaire, culturel et de coopération et économique et touristique.

Par ailleurs, il conviendra de bien placer le curseur s'agissant de ce qui peut ou non se dire dans une formation de ce type. Les auditeurs doivent pouvoir participer « de l'intérieur » au fonctionnement du Ministère et accéder, pour ce faire, à un certain nombre d'informations confidentielles sans toutefois aller au-delà de ce que leur permet leur niveau d'habilitation.



Mission à Amman & au Caire : construction d'un revendicatif et objectif HSCT !



La CFDT-MAE, c'est l'une de ses spécificités et l'un de ses « cœurs de métier », accorde une grande importance à l'expérience-terrain.

A ce titre, elle effectue régulièrement des missions dans nos postes à l'étranger, en suivant, selon les attentes et les nécessités, trois axes : la formation continue de nos élus et de nos sections, la rencontre avec les agents (entretiens personnels et « heure mensuelle d'information ») et un échange avec l'administration.

Après les Pays-Bas, la Roumanie et la Finlande fin 2018, puis la Suède et la Norvège en ce début d'année 2019, retour sur une séquence Jordanie - Egypte plus qu'enrichissante pour Linda et Franck.

AMMAN : UN DSP DÉJÀ BIEN ÉTABLI, UN REVENDICATIF SALARIAL À ÉTAYER ET DES PROBLÉMATIQUES HSCT MAÎTRISÉES

Marwan notre secrétaire de section, Ali, Ola, Hind & Janet animent une section jeune et dynamique qui sait s'ouvrir sur l'ensemble des agents et collègues, ADLs, contractuels ou titulaires.

Un dialogue social déjà bien établi au sein du poste nous a incités à cibler nos formations sur la **construction d'un revendicatif global sur les questions RH**.

En effet, notre poste en Jordanie « condense » divers axes fondamentaux pour la CFDT-MAE : La nécessité de limiter la casse AP2022 ; la prise en compte des responsabilités accrues des agents (quel que soit leur statut) dans leur rémunération ; la problématique du remplacement de certains postes de titulaires par ces postes d'ADL, à laquelle nous n'avons pas d'opposition de principe dès lors que les perspectives de carrières offertes ouvrent à épanouissement pour l'agent recruté.

A Amman, le cadre salarial a été réévalué l'an dernier, avec création d'un niveau 6 et remontée des salaires en 1 & 2. Nous avons identifié, pour cette année, une nette piste de progression sur des reclassements de niveau 3 en 4 et 4 en 5, notamment au sein du SGA.

Ce travail devra aller de pair avec une redéfinition-précision des dénominations des différents niveaux du cadre. Ceux-ci sont en effet trop généraux et ne permettent pas vraiment de distinguer les responsabilités.

Situation souvent classique, malheureusement, le cadre salarial à l'Institut français n'est pas le même qu'à l'ambassade ; certaines primes versées à la chancellerie ne le sont par ailleurs pas à l'IF. **Soucieuse de responsabilité et de constructif**, la CFDT-MAE a suggéré à nos élus de travailler au chiffrage de ce que représenterait l'alignement du cadre IF sur celui de l'ambassade. Sans tomber cependant dans le travers qui consisterait en une intérioriser la contrainte du « budget fragile ».

Un point très positif : le net effort du poste en matière de formation des ADLs, ambassade et institut réunis, qui fait montre d'un sérieux plan de formation.

En matière HSCT, la maîtrise de la secrétaire générale de l'ambassade et l'implication de nos élus a permis d'obtenir un nombre appréciable d'aménagements et d'améliorations du quotidien de nos collègues : nous relevons avec intérêt, à l'ambassade, deux beaux « espaces de convivialité » : une cafeteria en patio couvert avec menu du jour en rez-dechaussée et une terrasse ouverte aux beaux jours au premier étage.

Le document unique (DUERP) est à un stade d'avancement correct et/mais peut être amélioré ; nos élus en ont perçu tout l'intérêt. Nous avons en revanche insisté sur la nécessité de mise en place d'un registre « SST » à l'Institut et sur la publicité nécessaire quant à celui de l'ambassade qui, si il existe, est plutôt discret !





LE CAIRE : DE LOURDES QUESTIONS HSCT, UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX RPS ET UN DSP À CONFORTER.

La section Egypte de la CFDT-MAE est l'une de nos sections historiques. Forte d'une trentaine de membres, notre secrétaire Sameh, épaulé par Wadia,

Amir, Mohamed et Mervat savent être présents face à une administration qui a fort à faire, dans un milieu pas toujours simple, pour gérer une multiplicité de sites et de situations.

Les questions HSCT ont été au centre de la formation dispensée à la section... et des échanges avec l'ambassadeur et le consul général. **Les conditions de travail dans le bâtiment « consulat – SGA » sont en effet mauvaises.** Outre la présence oppressante des plots de sécurité en façade et l'effet « d'enfermement » créé par les huisseries blindées, près de la moitié des postes de travail sont aveugles et/ou en sous-sol ; c'est notamment le cas pour le service des visas où la situation est au-delà de l'acceptable. Si ces quelques éléments sont bien portés

sur le DUERP, les échanges avec les RP sur le sujet sont insuffisants : la problématique reste en effet à s'approprier pour ces derniers et nous avons notamment travaillé sur l'utilité des visites de site, perspective jusqu'alors totalement inconnue en Egypte !

L'administration du poste et l'Inspection (passée au Caire en octobre dernier) sont au fait d'un problème qui n'offre pas à l'heure actuelle de solution satisfaisante à défaut d'investissements... en effet seules des chaises musicales permettraient à certains de remonter à la lumière, au détriment d'autres. L'absence d'espace de convivialité et de repos, dans une ville où le trafic saturé en permanence rend les trajets plus que pénibles est également pesante.

Nous avons également beaucoup été interrogés sur les **questions de souffrance au travail** : différence avec le « mauvais management », identification, prise en charge. Un cas particulier et significatif a été évoqué avec l'ambassadeur.

Ecoute, pédagogie et soutien peuvent être les trois maîtres-mots qui résument cette visite au Moyen-Orient : les élus & adhérents de la CFDT ne sont en effet jamais seuls en poste. **Tant par les guides qu'il publie (Guide le l'élue DSP, mémentos SST etc.), que par son expertise disponible (téléphone, mails, visio-conférence), notre syndicat met le dialogue social en poste, dont les questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, au cœur de ses préoccupations !**

(*) Login adhérent oublié ? Demandez-le nous par mail : cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr



POINT F.A.Q.

Sur son site, www.cfdt-mae.fr, notre syndicat nourrit régulièrement une « foire aux questions » sur divers points de réglementation ou de pratique administrative, RH etc. Retrouvez-les toutes en vous connectant dans l'espace adhérent (*)... et découvrez les plus récentes chaque mois dans ces colonnes.

La question du mois : Quelle est la procédure à suivre pour le renouvellement, ou pas, de mon contrat de VI (lettre officielle, dossier de motivation, avis de ma hiérarchie) ? En cas de non renouvellement, y a-t-il un délai de notification avant la date de fin de contrat ?

R. : Les V.I. n'ont pas de dossier à constituer pour le renouvellement de leur mission mais il doivent en préciser la durée (pas forcément une année entière). Le poste est censé demander la prolongation après neuf mois de présence. En cas de non-renouvellement – à l'appréciation du poste donc non susceptible de recours – le volontaire doit en être prévenu au moins deux mois avant la fin de sa première année, notamment pour des impératifs de gestion (décision établie par le CSRH, mise en place du billet d'avion...). Précision importante, le volontaire doit partir « tous congés épuisés » et est intégralement payé en position étranger même s'il a rompu son établissement pour prendre ses congés en France.

La vie des sections : Nantes alerte la DGA sur la dégradation des conditions de travail

Cfdt AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Solidaires
Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

FO Affiliés Étrangers FO-MAE

la cgt MAE

COMITÉ TECHNIQUE D'ADMINISTRATION CENTRALE
NANTES - 21 MARS 2019

DÉCLARATION LIMINAIRE DES SECTIONS NANTAISES DES ORGANISATIONS SYNDICALES CFTD, CGT, FO ET SOLIDAIRES DU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Madame la Présidente,

Comme vous l'aurez constaté à votre arrivée ce matin les agents nantais du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ont souhaité vous faire passer un message fort : motivés, fidèles, fiers de servir, ils sont aujourd'hui au bord de la crise de nerfs.

Les effectifs globaux de notre ministère ne cessent de se réduire alors que le champ de nos missions s'élargit. La charge de travail est donc en constante augmentation et son impact sur les conditions de travail est violent.

Dans des locaux qui vieillissent sans perspective immobilière, et qui atteignent leur limite de saturation en raison des transferts de compétences qui s'opèrent vers Nantes, nous sommes affectés de manière plus que négative par la mise en œuvre d'AP 2022, programme de suppressions d'emploi purement budgétaire dénoncé au niveau national par nos organisations syndicales.

Le nombre de congés maladie est notablement en hausse, la démotivation et la colère s'installent.

En parallèle, sans aucune reconnaissance professionnelle et sans compensation financière, les responsabilités qui nous sont dévolues dépassent largement celles que les textes relatifs à nos différents corps induisent.

Venir travailler au MEAE à Nantes n'est plus un plaisir.

Les sections nantaises des organisations syndicales CFTD, CGT, FO et Solidaires du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères vous demandent de bien vouloir faire en sorte que cela ne devienne pas un enfer. /.



A l'occasion de sa venue à Nantes pour le Comité technique d'administration centrale (CTAC) le 21 mars dernier, la directrice générale de l'administration a été alertée par 4 des sections locales des organisations syndicales du ministère (CFDT, CGT, FO et Solidaires) sur la dégradation des conditions de travail sur les sites ligériens.

La CFDT-MAE note et apprécie l'intervention de la présidente du CTAC qui relève que le moment est "grave", qu'elle transmettra notre courrier "au plus haut niveau" et que l'on entendrait "sous peu" le Ministre sur la question d'AP2022.

Calendrier

- 13 mai** : Conseil syndical CFDT-MAE, Paris
- 14&15 mai** : Préparation du Comité technique ministériel (CTM), (Paris),
- 16&17 mai** : Comité technique ministériel (CTM), (Paris),
- 21 mai** : CAP des secrétaires de chancellerie (SCH), Paris,
- 23 mai** : CAP des secrétaires des systèmes d'information et de communication (SESIC), Paris,
- 27 mai** : CCP des contractuels (CDD & CDI), Paris,
- 28 mai** : CAP des conseillers des Affaires étrangères (CAE), Paris,
- 13 juin** : CAP des attachés des systèmes d'information et de communication (ASIC), Paris.

Au sommaire ce mois-ci...

Edito	page 1
« La CFDT rencontre... »	page 2
Enquête « Simplifions ensemble »	Page 2
« Caprices, c'est fini »	Page 3
Le protocole PPCR reprend du service	Page 4
Collège des hautes études de l'Institut diplomatique	Page 5
Mission Amman - Le Caire	Page 6
F.A.Q.	Page 7
Vie des sections et calendrier	Page 8